

Voltaire, Émilie du Châtelet... et la petite voleuse de Cirey

À Cirey, au temps des Lumières, on parlait philosophie, sciences... et vols de louis d'or. Trois siècles plus tard, une petite servante de 11 ans ressort des archives judiciaires haut-marnaises.

Il y a les grandes figures du siècle des Lumières, les philosophes, les salons, les découvertes scientifiques et les fastes aristocratiques. Et puis il y a les petites gens, les domestiques, les paysannes anonymes dont l'Histoire ne retient généralement rien. Avec «Voltaire et la petite voleuse», paru aux éditions Liralest, Pascale Fourtier-Debert fait se rencontrer ces deux mondes à travers un conte inspiré d'une authentique affaire judiciaire haut-marnaise. Tout commence en novembre 1735. Jeanne Foissy, petite paysanne de 11 ans, entre au service de la marquise du Châtelet au château de Cirey. En poussant

la porte de cette demeure alors en pleine transformation, l'enfant découvre un univers à part, une sorte de «petite république» imaginée par deux des personnalités les plus brillantes de leur temps : Émilie de Breteuil, marquise du Châtelet, mathématicienne et femme de lettres, et son amant François-Marie Arouet, dit Voltaire. Elle a 29 ans et lui 40 ans. En un an à peine, le vieux château familial a été métamorphosé. Les deux occupants y ont installé un luxe que les villageois comparaient à «Versailles».

104 pages de procès

Le mérite du livre de Pascale Fourtier-Debert est justement de redonner chair à ce décor disparu. Les descriptions du mobilier, des pièces du château ou encore des vêtements s'appuient sur des sources bien réelles : les inventaires réalisés en 1746 et 1749 ainsi que la correspondance

de Mme de Graffigny, écrite en 1738. L'ouvrage est enrichi d'une iconographie abondante qui contribue au plaisir de lecture.

Mais derrière le conte se cache surtout un dossier judiciaire bien réel. En août 1736, des vols domestiques sont commis au château. Le procès, conservé sur 104 pages aux Archives départementales de la Haute-Marne, constitue la matière première de l'ouvrage. Selon les accusations, Jeanne Foissy aurait dérobé des écus neufs dans le secrétaire de Mme du Châtelet et des louis d'or dans celui de Voltaire.

La réaction de la marquise surprend par sa relative modération. Elle ne souhaite pas s'abaisser à porter plainte pour quelques pièces d'or. Elle décide simplement de congédier la jeune servante. Pour elle, l'affaire est terminée.

Mais c'était compter sans le procureur du roi du bailiage de Chaumont. Alerté

par les rumeurs, celui-ci engage des poursuites en son propre nom afin de rappeler que la justice royale entend bien faire respecter l'ordre jusque dans les campagnes haut-marnaises.

Une autre image de Voltaire

Jeanne Foissy et sa tante, à qui elle aurait remis une partie de l'argent, sont alors arrêtées et emprisonnées au donjon royal de Chaumont-en-Bassigny. Le procès se tient le 22 septembre 1736. La durée exacte de leur détention demeure inconnue. Tout au long de l'interrogatoire, Jeanne nie les faits. Elle affirme même avoir accusé faussement sa tante «par force et violence» et sous les mauvais traitements infligés par Voltaire. Elle raconte que l'écrivain lui aurait «mis le poing sous la gorge» en menaçant : «Tu seras pendue à la porte du château si tu n'avoues pas que tu as volé



Vendu au prix de 12 euros.

mon argent.» Derrière le brillant intellectuel apparaît un homme emporté, inquiet pour son argent et son autorité. Lorsque les faits se déroulent, Cirey devient un laboratoire d'idées, un refuge pour les arts et les sciences. Mais derrière les Lumières subsistent aussi les privilèges seigneuriaux et les rapports de domination de l'Ancien Régime. Le livre rappelle d'ailleurs quelques obligations féodales aujourd'hui oubliées : les habitants de Cirey devaient notamment remettre chaque Noël deux poules «pour le pâturage» ainsi qu'un chapon vif «pour le bois mort»...